

**Nombre de membres
en exercice:** 11**Séance du 10 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le dix mars l'assemblée régulièrement convoquée le 10 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 9

Sont présents: Jean-Luc BROUSSAL, Joël TERRIER, Monique SANCHEZ, Dominique MAZETIER, Hélène BALMES, Sébastien BRECHET, Alain GRATACAP, Jérôme HERCOUET, Philippe VIGNAL

Votants: 9**Représentés:**

Excuses: Marie-Christine AUDIGIE

Absents: Luc LACIPIERE

Secrétaire de séance: Monique SANCHEZ

Objet: Vote du compte administratif 2022 - St Santin de Mours - D2023 04

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de SANCHEZ Monique

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par BROUSSAL Jean-Luc après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	95 533.90			190 848.22	95 533.90	190 848.22
Opérations exercice	260 386.34	278 997.75	295 995.20	417 351.83	556 381.54	696 349.58
Total	355 920.24	278 997.75	295 995.20	608 200.05	651 915.44	887 197.80
Résultat de clôture	76 922.49			312 204.85		235 282.36
Restes à réaliser	69 876.23	29 329.00			69 876.23	29 329.00
Total cumulé	146 798.72	29 329.00		312 204.85	69 876.23	264 611.36
Résultat définitif	117 469.72			312 204.85		194 735.13

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci- dessus.

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - St Santin de Mours - D2023 05

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BROUSSAL Jean-Luc

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 312 204.85

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	190 848.22

Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	199 266.22
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	121 356.63
Résultat cumulé au 31/12/2022	312 204.85
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	312 204.85
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	117 469.72
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	194 735.13
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet: Vote du compte de gestion Commune et assainissement 2022 - D2023 06 et D2023-08

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BROUSSAL Jean-Luc

Après s'être fait présenter les budgets uniques de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que les comptes de gestion dressés (commune et assainissement), pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet: Vote du compte administratif 2022 - assainissement St Santin de Maurs - D2023 07

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de SANCHEZ Monique

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par BROUSSAL Jean-Luc après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	13 387.21				13 387.21	
Opérations exercice	1 143.00	27 331.65	6 829.44	9 819.54	7 972.44	37 151.19
Total	14 530.21	27 331.65	6 829.44	9 819.54	21 359.65	37 151.19
Résultat de clôture		12 801.44		2 990.10		15 791.54
Restes à réaliser						
Total cumulé		12 801.44		2 990.10		15 791.54
Résultat définitif		12 801.44		2 990.10		15 791.54

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - assainissement St Santin de Maurs - D2023 09

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BROUSSAL Jean-Luc

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 2 990.10

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	2 990.10
Résultat cumulé au 31/12/2022	2 990.10
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	2 990.10
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	2 990.10
B.DEFICIT AU 31/12/2022	

Objet : Fonds Cantal Solidaire 2023 : Confirmation opération D 2023-10

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le dossier de travaux d'aménagement d'un parking sous la salle polyvalente a été retenu au titre de la pré-programmation du FCS 2023.

Il convient aujourd'hui de confirmer cette sollicitation auprès du Conseil départemental.

Le projet estimé à 92 305 € HT s'est vu pré-attribuer une subvention de 18 461 €, soit 20 % d'une **dépense éligible de 92 305 €**. En voici le plan de financement prévisionnel :

- Subvention FCS 2023	18 461 €
- DETR	27406 €
- Région	00 €
- Auto-financement	46 438 €
-	
TOTAL	92 305 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré , à l'unanimité :

confirme la sollicitation du Conseil départemental pour une aide financière de **18 461€**, soit 20% d'une **dépense éligible de 92305 €**, pour les travaux d'aménagement du parking de la salle polyvalente.

Objet : emploi commune CDD - D2023-11

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que suite à la démission de l'agent communal en novembre 2022, il a été décidé de pourvoir à son remplacement.

Pour cela il propose de souscrire 1 contrat de travail de droit public à durée déterminée (CDD) de 27 heures correspondant à un trois quart temps compte tenu qu'il a été décidé de faire appel à une entreprise privée pour effectuer les travaux de débroussaillage ou curage de fossés.

Après délibération, le conseil municipal:

- Décide de créer un emploi d'agent technique territorial (Catégorie C) non titulaire, pour 27 heures hebdomadaires, affecté à l'entretien de la commune (voirie, bâtiments communaux, espaces verts...), au service assainissement (lagunes plus station relevage).

- Autorise Mr le Maire à signer le dit contrat.

- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l' agent nommé dans cet emploi seront inscrit au budget, chapitre .012., article 6413.

INFOS RPI :

Avec l'accord du conseil municipal , Madame Monboisse Valérie, enseignante, a souhaité participer au débat.

Le Maire informe le conseil municipal avoir reçu l'info officielle de l'Education Nationale actant la suppression d'un poste d'enseignant sur le RPI St Constant-Fournoulès, St Santin de Maurs, Le Trioulou et Montmurat et plus particulièrement à l'école de St Santin de Maurs.

Malgré les interventions des élus, des parents d'élèves et enseignants, de la population et des parlementaires, l'administration n'a pas tenu compte d'aucun de leurs arguments et applique la logique comptable annoncée.

Sur le département du Cantal, 12 postes d'enseignants ont ainsi été supprimés.

Le conseil municipal souhaite une rencontre des communes membres du RPI avec Mme Pluyaud, Inspectrice Départementale de l'Éducation Nationale le plus rapidement possible afin de faire un point sur, d'une part les raisons qui ont conduit à la décision finale et sur le RET et son fonctionnement. Une réunion entre élus des 4 communes membres du RPI s'était tenue le 20 février au Trioulou; réunion au cours de laquelle chacun avait convenu de travailler de manière collective et avec franchise sur notre école de demain.

Force est de constater que certains élus n'ont pas tenu parole et ce, suite à une information communiquée en cours de conseil.

INFOS DIVERSES :

- La porte de l'église va être changée par l'entreprise Molenat Lorenove pour un montant de 3450 € HT.
- Adressage : Monsieur le maire donne lecture du comparatif des devis établis par 3 entreprises concernant l'acquisition de panneaux et numéros ainsi que les panneaux des lieux dits.

Après délibération et à l'unanimité le conseil accepte la proposition de la société Signaux Girod pour un montant total de 10 472 €.

- Employé communal : Le maire informe le conseil de sa rencontre avec Mr Fabien Gilles, conseiller en insertion professionnelle auprès du Conseil Départemental.

Dans le cadre de Cantal Emploi Insertion, ce dernier propose à des employeurs de recruter des personnes au RSA ou en réinsertion professionnelle, 26 heures maximum par semaine et sur un contrat de 6 mois minimum.

Ces personnes ont le statut de salarié, l'employeur bénéficie d'une aide de 60% sur le salaire versé (aides de l'Etat et du Département).

Après discussion, le conseil municipal, ne souhaite pas donner suite à cette proposition.

- Une visite des chemins communaux a été réalisée avec Mr Rongier de Cantal Ingénierie et Territoire afin de chiffrer les travaux de voirie qui pourraient être effectués cette année.
- Le maire informe le conseil de son souhait d'engager une procédure vis à vis du propriétaire du terrain en friche situé à l'entrée de Gratacap(roncières, véhicules usagés, abandonnés..). un cabinet d'avocat a été contacté pour conseils et ce afin d'entériner l'affaire au plus tôt.

- PLUI : Une réunion publique aura lieu le 20 mars à 18h à la Maison France Services de Maurs. Le projet, dans sa globalité, sera présenté à la population.
- Le maire informe qu'un terrain de 2250 M² appartenant à Madame Céline Toulouse, route du stade, est mis en vente à hauteur de 14.60 € me M².

Pour rappel, les derniers terrains constructibles acquis par la commune l'ont été au prix moyen de 4.20€ le M².

- Multiple rural : Les barrières de sécurité commandées à la société C2M ont été mises en place fin février sur le mur situé derrière le bâtiment. Mr Depoître se charge d'aménager le terrain contigu.
- Stéphane Sautarel, Sénateur, a rendu visite aux élus. Il leur a confirmé, au titre de Conseiller Régional, une aide de 35 000 € de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la réalisation de l'espace public sous la salle des fêtes.
- Il fut également question de la visite ministérielle de Madame Olivia Grégoire, ministre des PME, de l'artisanat et du tourisme, à l'Entre Deux. Visite au cours de laquelle furent annoncées des aides de l'Etat pour le maintien ou la création de commerces de proximité en milieu rural.
- Une cérémonie en hommage aux anciens combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc et rappelant le cessez le feu du 19 mars 1962, aura lieu dimanche 19 mars à 11h au Monuments aux Morts.
- Une rencontre avec les habitants de la commune va être organisée le dimanche 23 avril à la salle polyvalente.

La séance est levée à 1h15.



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.